



Licenciement économique /reclassement personnalisé

Par **nanour**, le **09/08/2010** à **14:23**

Bonjour,

le restaurant ou je travaille depuis 12 ans envisage mon licenciement pour motif économique. On me propose une convention de reclassement personnalisé. Je peux justifier de 12 années de fiches de paies mais cette dernière année j'ai souvent été en arrêt maladie et surtout j'ai accepté de moins travailler comme on me l'a demandé (parfois quelques heures par semaines) Tout ceci suite a une dépression.... Comme le pôle emploi remonte 12 mois en arrière pour calculer les indemnités ma situation s'annonce catastrophiquepourtant mes fiches de paies annoncent bien 169 h par semaines mais pour certaines 220 € de salaire par mois. Ma question est dois je saisir les prudhommes afin d'espérer percevoir les indemnités auxquelles je devrais avoir le droit et le problème se pose t-il aussi pour mon solde tout compte ????

Très cordialement
Gilbert.M

e restaurant ou je travaille depuis 12 ans envisage mon licenciement pour motif économique. On me propose une convention de reclassement personnalisé. Je peux justifier de 12 années de fiches de paies mais cette dernière année j'ai souvent été en arrêt maladie et surtout j'ai accepté de moins travailler comme on me l'a demandé (parfois quelques heures par semaines) Tout ceci suite a une dépression.... Comme le pôle emploi remonte 12 mois en arrière pour calculer les indemnités ma situation

s'annonce catastrophiquepourtant mes fiches de paies annoncent bien 169 h par semaines mais pour certaines 220 € de salaire par mois.
Ma question est dois je saisir les prudhommes afin d'espérer percevoir les indemnités auxquelles je devrais avoir le droit et le problème se pose t-il aussi pour mon solde tout compte ????